Québec, ce 30 août 2016

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z
1A2

Par courriel et extranet

Objet : **R-3980-2016;**
Demande d'intervention;
Réplique aux commentaires du Distributeur.

Chère consoeur,

L'ACEF de Québec comprend la préoccupation du Distributeur quant au nombre de questions abordées dans ce dossier. Cependant, nous ne sommes pas d'accord sur la proposition d'ordonnance de coordination des travaux entre intervenants. L'expérience passée démontre qu'il n'y a pas vraiment d'économie ni d'argent, ni de temps lors de tentative de coordination.

Nous sommes d'avis que chacune des positions adoptées par les intervenants , bien qu'en apparences semblables comporte éventuellement des nuances qui permettent à la Régie de trouver une solution intermédiaire pouvant répondre aux attentes des intervenants.

Une coordination entre les intervenants risque de faire disparaître ces nuances.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat

ACEF de Québec